

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS FIBRE EXCELLENCE
SOUS PREFECTURE SAINT GAUDENS

15/01/2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
Collège administration			
Sous-Préfecture de Saint-Gaudens	M. PELLEGRIN Gilles	Sous-Préfet	Présent
SIRACED PC	Mme MONTOLIU Stéphanie		Présente
SDIS	M. ABO Valery		Présent
DREAL	M. CORTES Rémy M. MORICEAU Guillaume	Adjoint chef UID Inspecteur	Présent Présent
DREETS			Absent
DDT			Absent
Collège Collectivités territoriales			
Conseil départemental 31	Mme LAURENTIES Céline M. FOURNIER Frédéric	Titulaire Suppléante	Absent Absent
Mairie de Saint-Gaudens	M. DUCLOS Jean-Yves Mme RIERA Evelyne M. ISASI Manuel	Titulaire	Présent Présente Absent
Mairie de Miramont de Comminges	M. DANFLOUS Jacques	Titulaire Titulaire	Présent
Mairie de Valentine	M. MAURY Georges M. FOURMENT Philippe	Titulaire Suppléant	Présent Absent
Communauté de communes Coeur et Coteaux Comminges	Mme GASTO OUSTRIC Magali Mme DORO Nicole	Titulaire Suppléante	Présente Absent
Collège Riverains			
VAL de Gascogne	Le directeur Mme LOUBET NOEL Brigitte	Titulaire Titulaire	Absent Présente
SNCF Réseau	Mme CASSEZ Géraldine	Titulaire	Absent
PUJOS	Le directeur M. PUJOS Yves	Titulaire Titulaire	Absent Absent
Collectif Environnement Santé	M. SENLANNE Albert	Titulaire	Absent

	M. GOUZENES Jean-Louis		Absent
Nature Comminges	M. COTTEREAU David	Titulaire	Présent
Collège Exploitant			
FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS	M. LEWIN François	Directeur Général Délégué	Excusé
	M. KAVEGE Ayaovi Mme BOUNEJLA Zineb	Directeur QSE Responsable Environnement	Présent Présente
	M. PETREAUULT Thomas	Directeur des affaires publiques	Présent
FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS – représentation salariale	Mme GENTILHOMME Aline M. OUSTRIC Sébastien	Titulaire Titulaire	Présente Présent
CapTrain	M. KIHAL Sadech	Chef de site	Présent

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la CSS du 14 février 2024
- Bilan de l'activité de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS
- Bilan de l'activité de l'inspection des installations classées
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 15h05, sous la présidence de M. Gilles Pellegrin, sous-préfet de Saint-Gaudens.

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour est présenté.

Le directeur de l'usine, M. François Lewin, est excusé.

L'association Natures Comminges souhaite que les supports de présentation soient fournis en amont des CSS et souhaite, également, avoir ceux des CSS pour les années 2023 et 2024.

L'ensemble des supports de présentation, hors élément de sûreté, seront donc mis à disposition sur le site internet de la DREAL Occitanie (<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/css-fibre-excellence-a24940.html>).

- **Approbation du compte rendu de la CSS du 14 février 2024**

Le compte-rendu de la CSS du 14 février 2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

- **Bilan de l'activité de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS**

Le directeur des affaires publiques présente le bilan de la société. Il remercie l'ensemble des salariés car la performance industrielle est restée conforme aux objectifs malgré un contexte difficile. Un arrêt de maintenance de huit jours a été effectué en juin 2024, donnant lieu à des travaux d'investissement (2,3 millions d'euros).

La modernisation complète de la sécurisation de l'usine a été finalisée, avec notamment un réaménagement de l'entrée principale.

La présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges souhaite la réalisation de plantations d'arbres près des nouvelles clôtures. Elle félicite la société pour les investissements réalisés.

La DREAL souligne que la plantation d'arbres ne devra pas remettre en cause la sûreté du site, en permettant par exemple de faciliter le franchissement de la clôture..

M. le directeur QSE précise que c'est en cours de discussion.

Un exercice de mise en place du plan particulier d'intervention (PPI) a été réalisé le 20 novembre 2024. Le scénario consistait en un feu sur un engin de manutention du parc à bois, ayant entraîné par effet domino un incendie sur un stockage de bois puis d'un camion de soufre.

M. le sous-préfet signale que la réunion relative au retour d'expérience de l'exercice PPI aura lieu le lendemain de la CSS. Les services d'incendie et de secours ont été satisfaits quant à la capacité de réaction et de professionnalisme des services internes de l'établissement.

Le 15 février 2024, un incident a eu lieu avec l'émanation de ClO₂ (bioxyde de chlore) observée dans le panache de fumées des tours aéroréfrigérantes (TAR) acides. La réaction rapide des intervenants a permis de limiter la durée de l'événement. Cet événement n'a eu aucun impact sur les salariés, ni sur la population aux alentours.

Une inspection de la DREAL a eu lieu le 2 avril 2024, avec pour thème le réexamen de l'EDD (Etude de dangers), le retour sur l'incident du 15 février 2024 et le stockage des liquides inflammables.

Le 3 juin 2024, la DREAL a adressé une mise en demeure à l'exploitant, portant sur l'évacuation des boues présentes dans le bassin tampon Nord. L'exploitant a répondu à la DREAL, le 30 septembre 2024, afin de lever la mise en demeure. Lors de l'inspection de la DREAL le 5 décembre 2024, l'évacuation des boues et le bon état des bassins ont été constatés.

Mme la responsable environnement présente le nouvel arrêté préfectoral, signé depuis la dernière CSS. Une présentation des résultats relatifs aux rejets atmosphériques, aux rejets aqueux et aux rejets de H₂S (sulfure d'hydrogène) est réalisée.

De décembre 2023 à février 2024, trois campagnes de mesures ont été réalisées concernant vingt-huit PFAS, en application de l'arrêté ministériel du 20 juin 2023. Sur l'ensemble des prélèvements, aucun des vingt-huit PFAS n'a été détecté. En parallèle, l'indice AOF (Fluor Organique Absorbable) a été mesuré et détecté en sortie d'usine. Cependant dans le processus de fabrication, le fluor n'est pas utilisé. En septembre 2024, une nouvelle campagne de mesure d'AOF a été réalisée par deux laboratoires différents. Les résultats diffèrent notablement entre les deux laboratoires et ne permettent pas d'interpréter correctement les données. Il est également à noter qu'une valeur élevée d'AOF a été détectée en amont dans la Garonne.

La société a réceptionné 213 plaintes, venant de 7 plaignants dont 211 concernant les odeurs et 2 pour le bruit.

L'association Natures Comminges souhaite avoir une vision annuelle concernant l'ensemble des statistiques. Les nuisances de l'usine restent majeures. Selon les données de l'agence européenne de l'environnement, le site de Fibre Excellence est à la 26^{ème} place sur plus de 4000 sites industriels polluants et à la 38^{ème} place concernant les rejets aqueux. La pollution atmosphérique reste une problématique, impliquant des nuisances et ayant un impact sur la santé de la population.

L'association souhaite avancer sur l'application de dépôt de plainte concernant les nuisances. Il est rappelé qu'une pétition a été lancée, comptabilisant plus de 1400 signatures. L'association précise que les deux seuls dépôts de plaintes concernant le bruit ne sont pas représentatifs de la réalité. Certaines personnes ne savent pas comment déposer une plainte. Lors de la précédente CSS, de nombreux sujets (relation aux citoyens, des plaignants et des retours) ont été évoqués mais aucune amélioration n'a été constatée.

Des efforts importants de la société sur les investissements sécuritaires du site sont soulignés. L'association réitère sa demande, auprès de l'ARS, concernant la réalisation d'une étude épidémiologique. Concernant les valeurs d'AOF, il n'est pas rassurant de constater des résultats différents selon les laboratoires.

La DREAL signale, concernant le cumul de rejets polluants, que FIBRE EXCELLENCE est soumise à une directive européenne, nécessitant la déclaration annuelle des différents rejets. Les résultats sont accessibles sur le site www.georisques.gouv.fr. La valeur AOF est un indice pouvant indiquer la présence éventuelle de PFAS, mais pas nécessairement. Il existe environ 4 000 références de PFAS. Dans la directive européenne d'eau potable, on distingue 20 PFAS. Aucun de ces PFAS n'a été détecté en amont et en aval de la société FIBRE EXCELLENCE. La méthode concernant l'indice AOF n'est pas normée et les concentrations AOF en sortie

d'usine restent faibles. Il a été toutefois demandé à FIBRE EXCELLENCE de travailler sur le sujet.

L'association Natures Comminges souhaite obtenir des informations concernant le problème de température des eaux de rejets.

La DREAL précise qu'une inspection a été réalisée en décembre 2024 sur ce sujet. Le rapport est en cours de finalisation et sera publié, comme tous ses rapports, sur le site internet Georisques.

L'association Natures Comminges souhaite connaître l'évolution du projet BIO 4.

Le directeur des Affaires Publiques signale qu'au jour de la CSS, la société étudie les potentialités du marché lié à ce projet. Il précise, concernant les sujets de plaintes, que la société a engagé depuis 2024 un travail d'analyse des différents outils utilisés sur les sites industriels. Un benchmark a été réalisé sur l'outil SIGNAL'AIR, piloté par ATMO SUD. Le retour d'expérience n'est pas pertinent, car les signalements sont totalement anonymisés. La société travaille en interne sur un outil plus efficace. L'objectif est de réaliser une fois par mois un retour aux plaignants. Cela reste une priorité pour la société.

M. le sous-préfet souhaite que ce sujet soit traité rapidement.

Le directeur des Affaires Publiques présente les investissements qui vont être réalisés sur le parc à bois du site de Saint-Gaudens. Le projet permettra de décarboner et d'optimiser la production de l'usine. La mise en service est prévue courant 2026. Le projet va permettre d'améliorer l'empreinte environnementale et la sécurité de l'établissement.

L'association Natures Comminges signale qu'il y a une obligation réglementaire concernant la décarbonation.

Le directeur des Affaires Publiques précise que le sujet est en cours d'étude, avec la décarbonisation des fours à chaux.

L'association Natures Comminges précise qu'une partie des nuisances olfactives proviennent de la STEP. Il propose de mettre une couverture sur les bassins, afin de limiter les odeurs, comme c'est en effet le cas à Poitiers.

- **Bilan de l'activité de l'inspection des installations classées**

L'inspecteur de la DREAL présente les inspections réalisées :

- 2 avril 2024, avec pour thème le réexamen de l'EDD et l'incident du 15 février 2024. Une mise en demeure a été adressée à l'exploitant concernant l'évacuation des boues des bassins de confinement.
- 17 décembre 2024, avec pour thème les risques chroniques. Le rapport est en cours de validation.

Un porter à connaissance a été adressé le 2 août 2024, portant sur la modification du stockage de javel. Il est en cours d'instruction.

La notice de réexamen de l'EDD a été déposée le 4 juillet 2023. Par la suite, une visite d'inspection a été réalisée le 4 avril 2024. Des compléments d'informations ont été apportés par l'exploitant les 29 mai et 2 août 2024. La notice de réexamen de l'EDD est en cours d'instruction.

Un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 11 octobre 2024, relatif à la modification des dispositions applicables en cas de période de sécheresse.

- Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été signé le 31 mai 2024, relatif à l'évacuation des boues des bassins de confinement Nord.

M. le sous-préfet souhaite savoir si les nouveaux investissements du site vont impacter le réexamen quinquennal de l'EDD.

La DREAL répond par la négative.

Il est précisé par FIBRE EXCELLENCE qu'un porter à connaissance est en cours d'élaboration portant sur le nouveau projet du parc à bois.

M. le sous-préfet souhaite connaître le calendrier d'investissement.

Le directeur des Affaires Publiques signale une durée de 18 mois.

- Questions diverses

La présidente de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges souligne la satisfaction quant aux investissements futurs de la société, permettant le maintien de l'usine et de l'emploi sur le territoire.

Le maire de Saint-Gaudens indique que le fait de couvrir les bassins de la station d'épuration ne permettra pas de régler le problème des odeurs. Il se dit satisfait des investissements permettant de préserver la sécurité et la rentabilité du site.

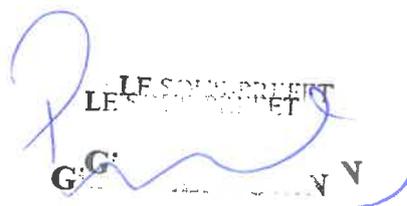
Il est rappelé par M. le sous-préfet que les trois communes de Saint-Gaudens, Valentine et Miramont-de-Comminges ont participé à l'exercice PPI.

L'association Natures Comminges souhaite savoir si la distribution du document PPI a été réalisée.

M. le sous-préfet répond par la positive et précise qu'il est important de réaliser des campagnes régulières, afin de distribuer les documents aux nouveaux habitants.

L'adjoint au maire de la mairie de Miramont-de-Comminges précise que de nombreuses personnes âgées ont conservé le magnét et connaissent la procédure à suivre.

M. le sous-préfet remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 16h15.



LE SOUS-PRÉFET
G. G. V. V.